

Université Bretagne Sud Règlement intérieur des bibliothèques universitaires

GRILLE TARIFAIRE PRÊT ENTRE BIBLIOTHEQUES

Validée en Conseil Documentaire du 07/09/2020, avis favorable de la CFVU du 24/09/2020, approuvée par le Conseil d'Administration de l'UBS du 15/10/2020.

Grille tarifaire Service du prêt entre bibliothèques (PEB) :

Catégorie d'usager	Type de Document	Tarifs
Personnels de l'UBS (hors doctorants)	Ouvrages	 7 € / volume pour la France 20 € / volume pour l'étranger (Facturés au département, laboratoire ou service de rattachement, sous réserve d'accord)
	Articles	 Gratuit demandes faites en France * 10 € / article pour les demandes faites à l'étranger (Facturés au département, laboratoire ou service de rattachement, sous réserve d'accord)
Étudiants L-M-D de l'UBS ou de l'Alliance Universitaire de Bretagne	Ouvrages	 7 € / volume pour la France 20 € / volume pour l'étranger (Payés par l'UBS)
(sur présentation carte d'étudiant)	Articles	 Gratuit pour les demandes faites en France * 10 € / article pour les demandes faites à l'étranger (Payés par l'UBS)
Autres personnes inscrites à la BU	Ouvrages	 7 € / volume pour la France 20 € / volume pour l'étranger (Payés par le lecteur demandeur)
4.4.50	Articles	Service non rendu **

^{*} Suite à un arrêt de la Cour de cassation du 13 décembre 2013 ayant conclu à l'illégalité de la fourniture de documents par reprographie à titre onéreux, le Conseil documentaire du SCD a validé la proposition INIST / ABES d'un **moratoire sur la facturation** du service fourniture de documents (articles). La facturation des articles est donc suspendue depuis janvier 2015 jusqu'à nouvel ordre.

NB : pour les demandes satisfaites par une Université de Bretagne ou des Pays de la Loire (universités d'Angers, de Bretagne Sud, de Bretagne Occidentale, du Mans, de Nantes et de Rennes 1 et 2), les prestations sont gratuites pour les membres de ce réseau.

NB: les factures peuvent être payées en coupon IFLA (2 IFLA pour les livres/ 1,5 IFLA pour les articles). Il s'agit de la monnaie d'échange au sein de la Fédération internationale des associations et institutions de bibliothèques.

^{**} Par ailleurs, ce service est réservé à la communauté de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche français. L'usage des reproductions est strictement réservé aux **ayants droit ESR**. Les reprographies ne peuvent en aucun cas être transmises par votre intermédiaire à toute autre catégorie d'utilisateurs.